



Strasbourg, 1<sup>er</sup> novembre 2024



T-PVS/PA(2024)17

CONVENTION RELATIVE À LA CONSERVATION DE LA VIE SAUVAGE ET DU MILIEU  
NATUREL DE L'EUROPE

**Comité permanent**

44<sup>e</sup> réunion

Strasbourg, 2-6 décembre 2024

## **6<sup>e</sup> réunion du Groupe de travail ad hoc sur les rapports**

25 octobre 2024  
(en ligne)

---

# **- RAPPORT DE RÉUNION -**

*Document élaboré par  
le Secrétariat de la Convention de Berne*

---

## 1. Ouverture de la réunion par la Présidente

M<sup>me</sup> Salome Nozadze, Présidente du Groupe de travail ad hoc sur les rapports, ouvre la réunion et souhaite la bienvenue aux participants (annexe 2).

## 2. Adoption de l'ordre de jour

L'ordre du jour est adopté sans modification (annexe 1).

## 3. Contribution du rapportage aux indicateurs du Plan stratégique de la Convention de Berne

M. Dave Pritchard, consultant, informe les participants des résultats des discussions de la deuxième réunion du Groupe de travail chargé de superviser la mise en œuvre du Plan stratégique de la Convention de Berne. Les rapports sur l'état de conservation des espèces et des habitats au titre de la Résolution n° 8 (2012) contribuent au suivi du Plan stratégique.

M. Pritchard attire l'attention sur le document intitulé *Operationalising Strategic Plan's indicators - next steps* (T-PVS(2024)12). Sur les 16 indicateurs adoptés, quatre devraient reposer sur les rapports établis au titre de la Résolution n° 8 (2012).

<b>1.1.a</b> Tendances de l'étendue et des conditions des types d'habitats et d'écosystèmes sélectionnés.
<b>1.4</b> Contribution du Réseau Émeraude à l'état de conservation des habitats.
<b>2.1</b> État de conservation des espèces, comme signalé au titre de la Résolution n° 8 (2012).
<b>2.2</b> Tendances de la fréquence et de la gravité des principales pressions anthropiques influant sur les espèces de la flore et de la faune sauvages, comme signalé au titre de la Résolution n° 8 (2012) et des directives nature de l'UE.

Il faut donc veiller à ce que les deux groupes de travail, à savoir le Groupe de travail ad hoc sur les rapports et le Groupe de travail chargé de superviser la mise en œuvre du Plan stratégique de la Convention de Berne, aient une même compréhension de la manière dont les rapports contribuent aux indicateurs.

Les membres du Groupe de travail ad hoc sur les rapports sont favorables à l'organisation d'une réunion conjointe des deux groupes de travail pour examiner les questions techniques.

## 4. Conclusions de la 5<sup>e</sup> réunion du Groupe de travail ad hoc sur les rapports et objectifs de la 6<sup>e</sup> réunion

La Présidente rappelle les résultats de la 5<sup>e</sup> réunion du Groupe de travail ad hoc sur les rapports, qui s'est tenue le 30 avril 2024.

Les listes de contrôle des espèces et des habitats sont passées en revue, les champs obligatoires et facultatifs du formulaire de rapportage sont définis d'un commun accord, la nouvelle plate-forme de soumission des rapports Reportnet 3 est présentée, les solutions pour l'élaboration d'une liste d'espèces exotiques envahissantes sont examinées, et les lignes directrices sur les notes explicatives sont présentées en quelques mots.

La Présidente informe également les participants des résultats attendus de la 6<sup>e</sup> réunion du Groupe de travail ad hoc sur les rapports et souligne qu'il s'agit de la dernière réunion du groupe de travail avant la 44<sup>e</sup> réunion du Comité permanent, au cours de laquelle ce dernier sera invité à approuver les documents relatifs aux rapports.

Les listes de contrôle des espèces et des habitats, le formulaire de rapportage et les lignes directrices sur les notes explicatives devront être finalisés. Les lignes directrices sur les concepts et les définitions et la proposition de liste des espèces exotiques envahissantes devront être examinées.

## 5. Listes de contrôle des espèces et des habitats

M. Marc Roekaerts, consultant, présente aux participants le projet final de listes de contrôle des espèces et des habitats. Il rappelle que 17 Parties contractantes non membres de l'UE sont concernées et informe les participants que 9 Parties contractantes ont fourni un retour d'information dans le cadre du deuxième cycle de consultation et que 7 Parties n'ont jamais répondu ni aux sollicitations des consultants ni à celles du Secrétariat.

Des principes généraux ont été appliqués aux listes de contrôle : les enregistrements concernant les éléments marins et les régions marines ont été supprimés et seuls les habitats présentant une relation biunivoque avec les habitats énumérés à l'annexe 1 de la directive habitats de l'UE ont été pris en considération. En outre, les noms scientifiques des espèces ont été revus en fonction du catalogue de la vie, et les unités de populations convenues pour le formulaire de rapportage ont été ajoutées.

Au total, d'après les projets finaux des listes de contrôle, 1915 rapports sur les espèces et 214 rapports sur les habitats sont attendus.

La représentante de la Suisse indique qu'elle fera part de ses commentaires sur la liste de contrôle proposée dans les prochains jours.

Le cas échéant, les listes de contrôle des espèces et des habitats seront mises à jour en conséquence. Il reste encore à supprimer un enregistrement concernant une espèce marine. La procédure permettant de signaler les éléments marins de manière facultative dans Reportnet 3 est toujours à l'étude.

## 6. Formulaire de rapportage

M<sup>me</sup> Laura Patricia Gavilán, consultante, rappelle que le Groupe de travail ad hoc sur les rapports s'est mis d'accord, lors de sa 5<sup>e</sup> réunion, sur les champs obligatoires et les champs facultatifs.

Le formulaire de rapportage (et les lignes directrices sur les notes explicatives) est organisé en cinq parties :

- Partie A – Rapport général : donne un aperçu de la mise en œuvre et des mesures générales prises dans le cadre de la Convention de Berne.
- Partie B – Formulaire de rapportage applicable aux espèces énumérées dans la Résolution n° 6 (1998), à l'exception des oiseaux (annexe F).
- Partie C – Évaluation de l'état de conservation des différentes espèces (matrice d'évaluation des espèces).
- Partie D – Formulaire de rapportage applicable aux habitats énumérés dans la Résolution n° 4 (1996) présentant une relation biunivoque avec les types d'habitats de l'annexe I de la directive habitats de l'UE.
- Partie E – Évaluation de l'état de conservation des différents types d'habitats (matrice d'évaluation des types d'habitats).

Les principaux changements concernent les unités de déclaration de la taille des populations, l'amplitude de la tendance à court terme, les valeurs de référence favorables, les pressions et les menaces, ainsi que les mesures de conservation.

## 7. Lignes directrices sur les rapports : notes explicatives

M<sup>me</sup> Laura Patricia Gavilán, consultante, rappelle que les lignes directrices ont été calquées sur le formulaire de rapportage afin de reprendre les champs obligatoires et les champs facultatifs, et que les participants à la 5<sup>e</sup> réunion du Groupe de travail ad hoc sur les rapports ont eu l'occasion de formuler des commentaires par écrit sur les lignes directrices relatives aux notes explicatives. Aucun commentaire n'a été reçu.

## 8. Lignes directrices sur les rapports : concepts et définitions

M<sup>me</sup> Laura Patricia Gavilán, consultante, informe les participants que les lignes directrices sur les concepts et les définitions viennent étayer le formulaire de rapportage et les lignes directrices sur les notes explicatives.

Elle appelle l'attention des participants sur les concepts envisagés pour la définition de l'état de conservation des espèces et des habitats :

- Aire de répartition : paramètre dynamique désignant l'enveloppe la plus large à l'intérieur de laquelle des espèces ou des habitats sont présents. Un outil de calcul de l'aire de répartition est en cours d'élaboration.
- Population de l'espèce : pour garantir un état de conservation favorable, la population d'une espèce ne doit pas être inférieure à la population de référence favorable. M<sup>me</sup> Gavilán rappelle que les unités de populations ont changé, puisqu'elles ne s'expriment plus en grilles de 1 x 1 km, mais en nombre d'individus.
- Habitat pour l'espèce : besoins physiques et biologiques de l'espèce, notamment les besoins saisonniers, à tous les stades de son cycle de vie.
- Structure et fonctions de l'habitat : la structure et les fonctions spécifiques qui sont nécessaires à la persistance à long terme de l'habitat dans un bon état.
- Tendances : évolution d'un paramètre dans une direction ou une autre. Dans le cas des espèces : aire de répartition/population/habitat de l'espèce ; dans le cas des habitats : aire de répartition/surface occupée par l'habitat/structure et fonctions.
- Valeurs de référence favorables (VRF) : aire de répartition de référence favorable (espèces et habitats), population de référence favorable (espèces), surface de référence favorable (habitats). M<sup>me</sup> Gavilán souligne que les opérateurs ne sont plus utilisés et que la date de référence utilisée serait celle de l'entrée en vigueur de la Résolution n° 8 (2012). Au cours de la discussion qui suit, il est souligné que les États membres de l'UE utiliseront la date d'entrée en vigueur de la directive habitats (1994) comme base de référence pour les VRF. Le représentant du Royaume-Uni signale que son pays a l'intention de continuer à utiliser l'année 1994 comme base de référence, afin d'éviter toute incohérence entre son rapport national et le rapportage au titre de la Résolution n° 8 (2012).
- Perspectives : tendances futures de chaque paramètre.

Les lignes directrices sur les concepts et les définitions seront distribuées aux participants pour commentaires par écrit.

## 9. Schéma de validation

M<sup>me</sup> Laura Patricia Gavilán, consultante, informe les participants que les schémas de validation sont prêts, mais que leur implémentation dans Reportnet 3 doit encore être examinée avec l'Agence européenne pour l'environnement.

Le principe général consiste à réduire les éléments bloquants au minimum pour garantir l'intégrité des données. Le schéma prendra en compte les spécificités du rapportage au titre de la Résolution n° 8 (2012) par rapport au rapportage au titre de l'article 17 de la directive habitats de l'UE, à savoir les champs

**Commented [OM1]:** NOTE DU TRADUCTEUR : Pouvez-vous contrôler cette traduction de «blockers» ? Merci.

obligatoires et facultatifs, les noms des champs et des tables de référence, les codes des espèces et des habitats envisagés, etc.

## 10. Espèces exotiques envahissantes

M. Riccardo Scalerà, consultant, rappelle que le Groupe de travail ad hoc sur les rapports a indiqué, lors de sa 5<sup>e</sup> réunion, qu'il était favorable à l'élaboration d'une liste d'espèces exotiques envahissantes (EEE), basée sur la liste de l'Union européenne (obligatoire) et complétée par une liste non contraignante reposant, par exemple, sur le catalogue EASIN ou, le cas échéant, sur les listes nationales d'EEE.

Le jeu de données initial est fourni par le Registre mondial des espèces introduites et envahissantes (GRIIS) et tient compte des EEE présentes dans 15 Parties contractantes à la Convention de Berne non membres de l'UE.

La liste restreinte proposée est le résultat d'un processus de sélection reposant sur une approche en six étapes, qui a permis d'extraire 134 espèces de la longue liste initiale, laquelle comprend plus de 5800 taxons et un total de 12 455 enregistrements.

- Étape 1 – Suppression des espèces qui ne sont pas des espèces envahissantes ;
- Étape 2 – Suppression des espèces identifiées comme indigènes dans une partie du pays ;
- Étape 3 – Suppression des doublons (pour les espèces associées à plusieurs enregistrements dans un même pays) ;
- Étape 4 – Retrait des espèces présentes dans un seul pays ;
- Étape 5 – Retrait des espèces indigènes dans au moins un des pays parties à la Convention de Berne ;
- Étape 6 – Retrait des espèces déjà inscrites sur la liste des espèces préoccupantes pour l'Union, en vertu du règlement (UE) n° 1143/2014.

Au cours de la discussion qui suit, les membres du groupe de travail se disent globalement satisfaits de la liste restreinte. Pour s'assurer que cette liste est pertinente pour toutes les parties, elle sera transmise aux 15 pays non membres de l'UE qui ont contribué à l'élaboration du jeu de données initial.

Des membres du Groupe de travail ad hoc sur les rapports proposent d'utiliser les résultats du rapportage pour établir une liste des EEE plus précise.

Étant donné que les responsables du rapportage doivent faire rapport obligatoirement sur les EEE préoccupantes pour l'Union européenne et à titre facultatif sur les espèces figurant sur la liste restreinte des EEE, une question technique doit encore être réglée : dans le menu déroulant, comment faire la distinction entre les EEE préoccupantes pour l'Union et les EEE inscrites sur la liste restreinte par les parties non membres de l'UE ? L'ajout d'un astérisque (\*) pour signaler les EEE de la liste restreinte pourrait être une solution à examiner avec l'Agence européenne pour l'environnement.

## 11. Portail de référence pour le rapportage

M<sup>me</sup> Laura Patricia Gavilán, consultante, informe les participants qu'un certain nombre de documents ont déjà été mis à jour :

- Formulaire de rapportage
- Lignes directrices sur les notes explicatives
- Lignes directrices sur les concepts et les définitions
- Liste des pressions et menaces
- Liste des mesures de conservation
- Liste de contrôle pour les types d'habitat énumérés dans la Résolution n° 4 (1996)
- Liste de contrôle pour les espèces énumérées dans la Résolution n° 6 (1998)
- Liste des unités de populations
- Exemples de conversion des unités de populations (lien vers le portail de référence pour le rapportage prévu à l'article 17 de la directive habitats de l'UE)

M<sup>me</sup> Gavilán présente les changements effectués dans la liste des pressions et des menaces et dans la liste des mesures de conservation.

D'autres ressources seront disponibles début 2025, notamment des modèles d'importation au format Excel :

- modèle d'importation pour la liste de contrôle des habitats (nouveaux ajouts)
- modèle d'importation pour la liste de contrôle des espèces (nouveaux ajouts)
- modèle d'importation pour les espèces
- modèle d'importation pour les habitats
- modèle d'importation pour le rapport général
- modèle d'importation pour l'information géographique sur les espèces
- modèle d'importation pour l'information géographique sur les habitats

Enfin, un **outil sur les aires de répartition** et un manuel de soumission des données sont en cours de préparation.

**Commented [OM2]:** NOTE DU TRADUCTEUR : Pouvez-vous contrôler cette traduction de «range tool» ? Merci.

Les documents disponibles seront déposés sur le portail de référence pour le rapportage, après leur approbation par le 44<sup>e</sup> Comité permanent.

En outre, le Secrétariat examinera la possibilité d'organiser des activités de renforcement des capacités pour les Parties en 2025.

## 12. Questions diverses

Néant.

## 13. Conclusions de la réunion

La Présidente remercie les participants pour leur contribution constructive aux discussions et les invite à formuler des commentaires par écrit sur les lignes directrices sur les concepts et les définitions et sur la liste restreinte des espèces exotiques envahissantes.



## Annexe I – Ordre du jour

		Documents	Résultats escomptés
<b>Vendredi 25 octobre 2024</b>			
10 h 00	<b>1. Ouverture de la réunion par la Présidente</b>		
	<b>2. Adoption de l'ordre de jour</b>	Ordre du jour de la réunion T-PVS/Agenda(2024)16  <b>Pour adoption</b>	Les membres du Groupe de travail ad hoc sur les rapports sont informés des objectifs de la réunion et adoptent l'ordre du jour.
	<b>3. Contribution du rapportage aux indicateurs du Plan stratégique de la Convention de Berne</b>  <i>Présentation de Dave Pritchard</i>  <i>Les membres du Groupe de travail ad hoc sur les rapports sont informés de ce qui est attendu des rapports prévus par la Résolution n° 8 (2012) pour le calcul des indicateurs du Plan stratégique de la Convention de Berne et sont invités à réfléchir ensemble à la meilleure façon de contribuer aux indicateurs du Plan stratégique.</i>	Mise en œuvre des indicateurs du Plan stratégique – prochaines étapes <a href="#">T-PVS(2024)12</a>  <b>Pour discussion et décision</b>	Les membres du Groupe de travail ad hoc sur les rapports prennent note de ce qui est attendu des rapports prévus par la Résolution n° 8 (2012) et veillent à ce que le formulaire de rapportage soit cohérent et permette de fournir les informations demandées.

	<p><b>4. Conclusions de la 5<sup>e</sup> réunion du Groupe de travail ad hoc sur les rapports et objectifs de la 6<sup>e</sup> réunion</b></p> <p><i>Présentation par la Présidente</i></p> <p><i>Les membres du Groupe de travail ad hoc sur les rapports se voient rappeler les résultats de la 5<sup>e</sup> réunion du groupe de travail et sont informés des objectifs attendus de la réunion.</i></p>	<p>Rapport de la 5<sup>e</sup> réunion du Groupe de travail ad hoc sur les rapports <a href="#">T-PVS/PA(2024)10</a></p> <p><b>Pour information</b></p>	<p>Les membres du Groupe de travail ad hoc prennent note de l'état d'avancement des discussions et des objectifs de la réunion.</p>
	<p><b>5. Listes de contrôle des espèces et des habitats</b></p> <p><i>Présentation par M. Marc Roekaerts</i></p> <p><i>Les membres du Groupe de travail ad hoc sur les rapports sont invités à échanger leurs points de vue sur les projets de listes de contrôle des espèces et des habitats élaborés avec la participation des Parties contractantes non membres de l'UE.</i></p>	<p>Listes de contrôle des espèces et des habitats <a href="#">T-PVS/PA(2024)15</a></p> <p><b>Pour discussion et décision</b></p>	<p>Les membres du Groupe de travail ad hoc s'accordent sur les listes de contrôle des espèces et des habitats à prendre en compte pour le rapportage prévu par la Résolution n° 8 (2012).</p>
	<p><b>6. Formulaire de rapportage</b></p> <p><i>Présentation de Laura Gavilán</i></p> <p><i>Les membres du Groupe de travail ad hoc sur les rapports sont invités à échanger leurs points de vue sur le projet final du formulaire de rapportage.</i></p>	<p>Formulaire de rapportage <a href="#">T-PVS/PA(2024)14</a></p> <p><b>Pour discussion et décision</b></p>	<p>Les membres du Groupe de travail ad hoc sur les rapports s'accordent sur le formulaire de rapportage.</p>
	<p><b>7. Lignes directrices sur les rapports : notes explicatives</b></p> <p><i>Présentation de Laura Gavilán</i></p>	<p>Lignes directrices sur les rapports : notes explicatives <a href="#">T-PVS/PA(2024)13</a></p>	<p>Les membres du Groupe de travail ad hoc sur les rapports s'accordent sur les modifications à apporter aux notes explicatives des lignes directrices sur les</p>



	<p><i>Les membres du Groupe de travail ad hoc sur les rapports sont invités à examiner les notes explicatives des lignes directrices sur les rapports et à discuter des activités de suivi.</i></p>	<p><b>Pour discussion et décision</b></p>	<p>rapports et donnent au Secrétariat des orientations pour les finaliser.</p>
<p><b>8. Lignes directrices sur les rapports : concepts et définitions</b></p> <p><i>Présentation de Laura Gavilán</i></p> <p><i>Les membres du Groupe de travail ad hoc sur les rapports sont invités à examiner les concepts et définitions des lignes directrices sur les rapports et à discuter des activités de suivi.</i></p>	<p>Lignes directrices sur les rapports : concepts et définitions <a href="#">T-PVS/PA(2024)16</a></p> <p><b>Pour discussion et décision</b></p>		<p>Les membres du Groupe de travail ad hoc sur les rapports s'accordent sur les modifications à apporter aux concepts et aux définitions des lignes directrices sur les rapports et donnent au Secrétariat des orientations pour les finaliser.</p>
<p><b>9. Schéma de validation</b></p> <p><i>Présentation de Laura Gavilán</i></p> <p><i>Les membres du Groupe de travail ad hoc sur les rapports sont informés de l'état d'avancement du schéma de validation.</i></p>	<p><b>Pour information</b></p>		<p>Les membres du Groupe de travail ad hoc sur les rapports prennent note des informations sur le schéma de validation.</p>
<p><b>10. Espèces exotiques envahissantes</b></p> <p><i>Présentation de Riccardo Scalera</i></p> <p><i>Les membres du Groupe de travail ad hoc sur les rapports sont informés de l'état d'avancement de la liste des EEE à prendre en considération pour le rapportage et sont invités à conseiller le Secrétariat sur les activités de suivi.</i></p>	<p>Projet de liste des espèces exotiques envahissantes <a href="#">T-PVS/PA(2024)12</a></p> <p><b>Pour discussion et décision</b></p>		<p>Les membres du Groupe de travail ad hoc sur les rapports s'accordent sur les modifications à apporter à la liste des EEE et donnent au Secrétariat des orientations pour la finaliser.</p>

	<p><b>11. Portail de référence pour le rapportage</b></p> <p><i>Présentation de Laura Gavilán</i></p> <p><i>Les membres du Groupe de travail ad hoc sur les rapports sont informés des ressources disponibles sur le portail de référence pour le rapportage et tiennent un échange de vues sur les activités de suivi.</i></p>	<p><a href="#">Portail de référence pour le rapportage</a></p> <p><b>Pour information</b></p>	<p>Les membres du Groupe de travail ad hoc sur les rapports fournissent au Secrétariat des orientations pour achever la mise à jour du portail de référence pour le rapportage.</p>
	<b>12. Questions diverses</b>		
	<b>13. Conclusions de la réunion</b>		
<b>16 h 30</b>	<p><i>Vendredi 25 octobre 2024</i></p> <p><b>Fin de la réunion</b></p>		



## Annexe 2 - Liste des participants

### PARTIES CONTRACTANTES

Pays	Nom
Géorgie	M <sup>me</sup> Salome NOZADZE Présidente du Groupe de travail ad hoc sur les rapports
Monaco	M <sup>me</sup> Astrid CLAUDEL-RUSLIN
Norvège	M. Tomas HOLMERN
Serbie	M <sup>me</sup> Snezana PROKIC
	M. Ivan MEDENICA
Suisse	M <sup>me</sup> Danielle HOFMANN
Royaume-Uni	M. Scott HARDY
	M <sup>me</sup> Sarah SCOTT

### OBSERVATEURS·TRICES

Organisation	Représentant·e
Agence européenne pour l'environnement	M <sup>me</sup> Eleni TRYFON
FACE	M <sup>me</sup> Sabrina DIETZ

### EXPERT·E·S

M <sup>me</sup> Laura Patricia GAVILÁN	Consultante
M. Marc ROEKAERTS	Consultant
M. Riccardo SCALERA	Consultant
M. Dave PRITCHARD	Consultant

**SECRETARIAT DU CONSEIL DE L'EUROPE**

<b>M. Marc HORY</b>	Chef de projet Secrétariat de la Convention de Berne
---------------------	---